Informations de base

1995/2277(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Normalisation: utilisation plus large dans la politique communautaire **Subject** 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	MEIER Erhard (PSE)	18/12/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	FERBER Markus (PPE)	26/02/1996
RELA Relations économiques extérieures	PEX Peter (PPE)	28/11/1995
JURI Juridique et droits des citoyens	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN Transports et tourisme		
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/10/1995	Publication du document de base non-législatif	COM(1995)0412	Résumé
17/11/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/07/1996	Vote en commission		Résumé

15/07/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0248/1996	
18/09/1996	Débat en plénière		
19/09/1996	Fin de la procédure au Parlement		
28/10/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1995/2277(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/07244

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0248/1996 JO C 277 23.09.1996, p. 0004	15/07/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0486/1996 JO C 320 28.10.1996, p. 0136-0208	19/09/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1995)0412	30/10/1995	Résumé

Normalisation: utilisation plus large dans la politique communautaire

1995/2277(COS) - 19/09/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Erhard MEIER (PSE, A) sur une plus large utilisation de la normalisation dans la politique communautaire, le Parlement européen constate que les normes européennes se substituent de plus en plus aux normes nationales et y voit un renforcement du marché intérieur ainsi que de la position concurrentielle des adjudicateurs européens sur les marchés mondiaux. Le Parlement se prononce en faveur d'une coopération étroite entre les organismes européens et les organisations internationales de normalisation. Souhaitant que la politique européenne de normalisation n'aille pas à l'encontre des impératifs en matière de compétitivité, de croissance et d'emploi, le Parlement souligne que les normes ne doivent pas faire obstacle à l'innovation et relève l'importance de la recherche pré-normative. Afin d'éviter que les normes permettent de protéger de manière indue la position de certains adjudicateurs, le Parlement suggère que l'élaboration de normes techniques vise moins les procédés techniques spécifiques que les caractéristiques en matière de performance et d'analyse. Souhaitant que la coopération actuelle entre les trois Instituts européens de normalisation se développe, le Parlement estime qu'il faut avancer sur la voie d'une proposition de statut d'agences communautaires pour les organismes de normalisation et de certification européens. Enfin, le Parlement souligne l'importance d'associer les associations de protection des consommateurs, de protection de l'environnement, les groupes d'intérêt public concernés, ainsi que les petites et moyennes entreprises au processus de normalisation européen.

Normalisation: utilisation plus large dans la politique communautaire

1995/2277(COS) - 30/10/1995 - Document de base non législatif

OBJECTIF : la communication de la Commission répond à l'engagement pris dans le programme stratégique de présenter un rapport sur une plus large utilisation de la normalisation dans la politique communautaire. Elle veut donner une vue d'ensemble des positions actuelles quant à l'utilisation des normes dans le contexte des politiques de l'Union et exposer les projets d'extension du rôle de la normalisation dans un avenir immédiat.
CONTENU : ces dernières années, le volume des normes européennes a crû considérablement et a permis d'asseoir le rôle particulier que joue la normalisation européenne. C'est pourquoi la Commission estime que l'utilisation de la normalisation doit être encouragée et que, lorsque cela s'avère approprié, il faut appliquer le principe de référence aux normes européennes dans la législation de l'Union. Lorsqu'il est envisagé de faire appel à la normalisation, la Commission préconise de respecter certaines conditions : - efficacité : les organismes européens de normalisation doivent être en mesure de répondre aux demandes de normes européennes formulées par l'industrie et les autorités; - dimension européenne : cela implique une identification uniforme et manifeste du caractère européen de la norme une fois transposée au plan national et un marquage de conformité vraiment européen au moyen du sigle EN; - acceptabilité : cela implique une complète transparence des activités, un accès aisé aux normes européennes et un accès intégral au processus de normalisation pour les parties intéressées; - besoins : il faut, en permanence, évaluer les besoins en matière de normes européennes dans des secteurs spécifiques et accentuer la transparence et l'objectivité du processus de normalisation; - adéquation technique : les normes doivent soutenir l'intégration du marché sans entraver l'innovation. La normalisation doit se fonder, autant que possible, sur des méthodes d'essai et des spécifications de performances. La Commission reconnaît que les organisations européennes de normalisation ont adopté des mesures substantielles pour rencontrer ces exigences. Toutefois, la nécessité d'une telle action demeure importante pour l'avenir et la poursuite de l'amélioration de la normalisation européenne comme soutien à la politique de l'UE doit reposer sur une étroite coopération et un dialogue entre les autorités européennes et les organisations de normalisation dans un esprit de partenariat.